



solidarité – durabilité – responsabilité

Programme du Mouvement libéral

Pour les élections cantonales — Conseil d'État et Grand Conseil

Le programme répond à la question de ce que nous voulons faire ; il tire sa légitimité et sa cohérence de la charte que le Mouvement Libéral s'est donnée à l'article 3 de ses statuts, et qui en constitue le fondement stable et durable. Ce que l'on présente ici n'ajoute rien à cette charte : on s'attache seulement à la décliner en engagements concrets pour le Conseil d'État et le Grand Conseil, sans jamais s'en écarter.

Le Mouvement Libéral défend les valeurs du libéralisme, la liberté individuelle, la propriété, le mérite et l'attachement aux institutions éprouvées et soumises au droit, au service de l'épanouissement de la personne, de sa famille et de son patrimoine, dans la continuité des générations.

Une tradition

Le libéralisme que nous revendiquons n'est pas d'importation : il descend d'une tradition proprement vaudoise, née de la Régénération de 1830 plutôt que de la révolution radicale de 1845, antérieure aux fusions qui devaient plus tard l'effacer, et qui se distinguait du radicalisme non par un moindre attachement à la liberté, mais par une même défiance à l'égard du pouvoir concentré, qu'il fût celui d'un seul homme ou celui du nombre. Cette tradition tenait que la liberté moderne consiste moins dans le droit de tout décider ensemble que dans la garantie que nul, fût-ce une majorité, ne dispose arbitrairement de la personne, du bien ou de la conscience d'autrui ; elle voyait dans la commune, la paroisse, la corporation et la famille les écoles naturelles de cette liberté, plus sûres qu'aucune loi pour en préserver l'exercice ; elle redoutait, jusque dans l'administration la mieux intentionnée, ce despotisme doux qui, à force de vouloir le bien des citoyens, finit par les en priver ; elle savait qu'aucune autorité, si éclairée soit-elle, ne réunit en un seul lieu la connaissance dispersée entre mille décisions libres, et qu'une intervention publique en appelle presque toujours une autre, jusqu'à ce que la liberté qu'elle prétendait servir s'y trouve engloutie ; elle exigeait enfin de ceux qui gouvernent instruction, travail, expérience et sens du devoir, non comme les privilèges d'une classe, mais comme les obligations attachées à l'exercice de la souveraineté. C'est cette tradition-là que le Mouvement Libéral entend faire vivre au Grand Conseil et au Conseil d'État.

Nos valeurs

Une société ne demeure libre qu'autant que ses membres en acceptent les charges : le Mouvement Libéral tient la responsabilité personnelle pour la condition même de la liberté, la propriété pour le fruit naturel du travail, de l'épargne et du risque assumé, et le mérite, l'effort et la compétence pour le fondement le plus juste de l'ordre social. Il se refuse, à ce titre, à voir dans l'État le premier recours de l'existence individuelle et se défie autant des mécanismes qui entretiennent la dépendance que de l'égalitarisme centralisateur.

Il oriente son action vers l'épanouissement de la personne, de sa famille et de son patrimoine, dans la continuité des générations, avec une attention particulière portée à la classe moyenne, qui travaille, épargne et porte l'essentiel de la charge commune sans en attendre l'assistance. Il tient l'État pour un pouvoir subsidiaire et mesuré, dont l'extension doit toujours être justifiée, et privilégie la commune, la famille et les corps intermédiaires comme lieux naturels d'une solidarité librement consentie plutôt qu'imposée d'en haut.

Il veille à la préservation d'un patrimoine bâti, paysager et naturel de qualité, considérant la durabilité comme un héritage à transmettre plutôt qu'un terrain d'expérimentation. Cet héritage, il l'entend dans toute son étendue : le capital financier que forment l'épargne et la propriété, le capital environnemental que composent les paysages, les sols et les ressources du canton, le capital social que tissent la famille, la commune et les corps intermédiaires, et le capital humain que façonnent l'instruction, le travail et la santé. Aucun de ces capitaux ne se consume sans appauvrir les générations qui suivent ; c'est leur valorisation conjointe, plutôt que le sacrifice de l'un à l'autre, qui garantit une prospérité durable. C'est dans cet esprit que le mouvement soutient une transition énergétique conduite avec pragmatisme plutôt que par la contrainte centralisée, et que, convaincu que les institutions qui ont fait leurs preuves méritent d'être améliorées plutôt que démolies, il préfère partout la réforme prudente à la rupture.

Il soutient enfin une participation éclairée des citoyennes et citoyens à la gestion de la chose publique ; il fait confiance aux institutions de la démocratie directe et veut garantir à chacun une information complète, un débat contradictoire ainsi que la liberté de vote et de parole, dans le respect de la présente charte et des droits fondamentaux.

Notre vision

L'État et les communes – L'État cantonal doit se concentrer sur ses missions essentielles plutôt que de chercher à se substituer à la responsabilité individuelle, familiale ou associative. Une gestion rigoureuse des deniers publics et des communes dotées d'une réelle autonomie face au canton en sont la traduction la plus directe.

L'économie et la fiscalité – Les indépendants, artisans, agriculteurs et PME forment le tissu vivant de l'économie cantonale ; leur liberté d'entreprendre doit être encouragée plutôt qu'entravée par une fiscalité ou une réglementation excessives, et l'apprentissage doit y demeurer une voie de mérite reconnue à l'égal des études longues. Le mouvement réaffirme à cet égard son attachement au monde agricole, garant de la souveraineté alimentaire et de l'entretien du territoire, et entend alléger les contraintes administratives et normatives excessives qui pèsent sur son activité.

La sécurité – La sécurité conditionne l'exercice même de la liberté et de la vie collective. Elle relève d'une responsabilité partagée entre le canton, les communes et les citoyens, et

repose sur la prévention, la proximité et le respect du droit, face aussi bien aux incivilités qu'aux nouvelles formes de criminalité.

La formation – L'école vaudoise, de l'école obligatoire à l'Université de Lausanne et aux hautes écoles, transmet des savoirs, une culture et des valeurs civiques ; elle doit demeurer exigeante et fondée sur le mérite, condition véritable de l'égalité des chances, plutôt que sur un nivellement qui la dénaturerait, et cultiver des liens étroits entre la formation, la recherche et l'économie cantonale. L'apprentissage et la formation professionnelle, voies de mérite à l'égal des études longues, doivent y être encouragés comme des piliers à part entière de l'école vaudoise.

La santé – La santé est une condition de l'autonomie et de la dignité de la personne. Le mouvement défend une politique de santé humaine et de proximité, attentive au vieillissement de la population, appuyée sur un CHUV solide, soucieuse de reconnaître le rôle des proches aidants et de maîtriser durablement les coûts sans compromettre la qualité des soins.

Le territoire, l'environnement et le logement – L'accession à la propriété demeure, pour la classe moyenne, l'une des voies les plus sûres de l'épanouissement familial et de la transmission patrimoniale ; elle doit être facilitée plutôt qu'entravée, dans le respect du patrimoine paysager, bâti et naturel dont le canton a hérité. La préservation de ce capital environnemental ne s'oppose pas au développement : elle appelle une transition énergétique conduite au rythme de l'innovation locale plutôt que par la contrainte, et une mobilité pensée pour relier les régions plutôt que pour privilégier la seule agglomération lausannoise.

La démocratie et la participation citoyenne – Le Mouvement Libéral fait confiance aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux institutions de la démocratie directe. Il entend garantir une information complète, un débat contradictoire et le respect des droits fondamentaux, afin que la décision majoritaire demeure libre, éclairée et respectueuse des minorités.

Ainsi conçue, notre vision pour le canton n'oppose pas l'économie à l'environnement, ni le social à l'individuel : elle vise, domaine par domaine, la valorisation conjointe du capital financier, du capital environnemental, du capital social et du capital humain dont le canton a hérité, et qu'il doit transmettre intact, sinon accru, aux générations qui viennent.

Nos principes politiques

Le discernement plutôt que la démagogie, la réforme plutôt que la rupture, l'autonomie plutôt que la dépendance : ces trois principes gouvernent l'ensemble de nos prises de position. Ils ne se substituent pas à la charte, ils en sont la traduction dans l'exercice quotidien de la politique.

Notre méthode

Le Mouvement Libéral entend rester un mouvement de terrain, proche des communes et des réalités qu'elles vivent, fidèle à la charte qui en fonde l'action et qui demeure, à chaque étape, la boussole de ses engagements.

Nos engagements pour les élections cantonales

Au Grand Conseil

C'est au Grand Conseil que se votent les lois et le budget : nos députés y porteront les réformes qui traduisent la charte en droit cantonal.

1. Alléger le barème cantonal de l'impôt sur le travail, l'épargne et la transmission ;
2. Simplifier les lois et règlements pesant sur les indépendants et les PME ;
3. Inscrire dans la loi une autonomie communale renforcée face au canton ;
4. Voter des budgets équilibrés et faire respecter le frein à l'endettement ;
5. Faciliter l'accession à la propriété tout en protégeant le patrimoine paysager et naturel du canton.

Au Conseil d'État

C'est au Conseil d'État que se conduit, dans la collégialité, l'application des lois et la gestion quotidienne du canton : nos conseillers d'État y veilleront à une administration efficace et proche du terrain.

6. Resserrer l'administration cantonale sur ses missions essentielles ;
7. Assurer une sécurité de proximité, avec la Police cantonale, les polices communales et la protection civile ;
8. Défendre une école exigeante, fondée sur le mérite, de l'école obligatoire à l'Université de Lausanne et aux Hautes Ecoles, en encourageant l'apprentissage et la formation professionnelle comme voies de mérite à part entière ;
9. Garantir, avec un CHUV solide, l'accès aux soins sur tout le territoire cantonal ;
10. Conduire une transition énergétique pragmatique et une mobilité équilibrée entre les régions du canton, au service d'une valorisation conjointe des capitaux financier, environnemental, social et humain dont le canton a hérité.
11. Soutenir expressément le monde agricole vaudois, garant de la souveraineté alimentaire et de l'entretien du territoire, en allégeant les contraintes administratives et normatives qui pèsent sur son activité.

Notre engagement

Le Mouvement Libéral entend défendre, au Conseil d'État comme au Grand Conseil, une vision politique fondée sur la liberté, la propriété, le mérite et l'attachement aux institutions éprouvées et soumises au droit. Face aux défis du canton, il propose une action publique prudente, attentive à la classe moyenne et fidèle à sa charte.